



## COMMUNE D'HELFAUT

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

**Début de la séance : 18h30**

#### **Présents :**

Francis MARQUANT, Maire

Éric Rolin, Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Pierre Delobel, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Jean Michel Gary, Daniel Ansel, Brigitte Leblond, Aline Pohier, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

#### **Absents excusés :**

Colette Blondel (pouvoir à E. Rolin), Caroline Denuncq (pouvoir à A. Pohier), Hélène Fiolet (pouvoir à I. D'Haillecourt), Sylvie Lemaire (pouvoir à P. Penet), Christophe Podevin (pouvoir à A. Ansel).

#### **Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** Aline Pohier

Adoption du Procès-verbal de la séance du 30 Juin 2017 : adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide l'inscription d'une question supplémentaire portant sur l'adhésion de la commune au groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives avec la CAPSO.

#### **1) Participation communale à la protection sociale des agents :**

Conformément au décret 2011-1474, la commune a, par délibération du 25 Septembre 2013, mis en place une participation forfaitaire à hauteur de 25€ par mois et par agent. Compte tenu de l'augmentation chaque année du coût des mutuelles, Monsieur le Maire propose d'actualiser la participation communale à la protection sociale des agents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres et à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2017, de porter la participation communale à la protection sociale des agents à 30€ par mois par agent. S'y ajoutent 6€ pour un conjoint sans emploi, 6€ par enfants dans la limite de 3 enfants, et 6€ pour le maintien de salaire.

**La délibération est adoptée avec 19 pour.**

#### **2) Demande de remboursement de l'inscription au CLSH :**

La mairie a été sollicitée par le parent d'un enfant inscrit au CLSH pour demander le remboursement de l'inscription, l'enfant n'ayant pu participer au centre. Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les circonstances de cette demande, et propose de l'autoriser à rembourser l'inscription.

**La délibération est adoptée avec 19 pour.**

### **3) Demande de prêt :**

En vue de financer les travaux de la rue de Blendecques, Monsieur le Maire demande l'autorisation de souscrire un emprunt à hauteur de 300 000 € sur une période de 20 ans maximum. Des demandes de financement ont été adressées auprès des plusieurs établissements bancaires : banque postale, caisse d'épargne, crédit agricole. Deux élus s'étonnent de la souscription de ce prêt, compte tenu de la situation financière de la commune. Ils précisent cependant être favorables au projet. Monsieur le Maire répond qu'une CAF nette de 25 000€ ne permet pas d'autofinancer un tel projet mais permet de souscrire un emprunt pour sa réalisation. Un élu stipule que le projet doit être fait mais pas dans l'immédiat. Le Maire répond que le Département et la CAPSO ont voté l'accompagnement financier pour la commune, c'est donc le moment de lancer les travaux, compte tenu que les subventions peuvent être réduites dans le temps. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Aymeric Ansel et Carole Butin décident de ne pas participer au vote puisqu'ils travaillent dans le milieu bancaire.

**La délibération est adoptée à la majorité avec 13 pour, 4 contre et 2 abstention.**

### **4) Convention d'adhésion au service transports occasionnels de la CAPSO :**

La CAPSO a mis en place un service commun de transports occasionnels à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2017. Ce service vise à répondre aux besoins de déplacement des élèves de l'école vers la piscine, la bibliothèque d'agglomération ou le cinéma. Monsieur le Maire précise qu'auparavant, la CASO prenait en charge la totalité du coût du transport, en déduisant la somme correspondant du versement de l'attribution de compensation. Aujourd'hui la CAPSO propose de prendre en charge 50% du coût. Monsieur le Maire a demandé que soit revu en conséquence le montant de l'attribution de compensation. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion à ce service.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **5) Accueil de loisirs : encaissement de recettes et tarifs de vente :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser la recette de la fête du centre aéré pour un montant de 818.50€. Il propose de l'autoriser à encaisser la recette de la fête du centre chaque année, conformément au tableau des ventes qui sera joint en annexe au receveur.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

Par ailleurs, certains articles n'apparaissent pas. Monsieur le Maire propose de fixer les prix des articles vendus comme suit :

Article	Prix unitaire en €
Orangina	1,5
Oasis	1,5
Coca cola	1,5
Perrier	1,5
Schweppes	1,5
Bière	1,5
Jus d'orange	0,5
Eau	1
Chips	0,5
Sandwich	2
Sandwich fraicheur	3
Pan bagnat	3,5
Américain	4
Frites	2

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**6) CAPSO : demande de subvention au titre de l'aide à l'acquisition d'ouvrage :**

La CAPSO a voté la mise en place d'une aide financière aux acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques appartenant au réseau de l'agglomération, sous la forme d'un fonds de concours. Celui-ci s'élève à 50% du budget alloué par la commune pour l'acquisition d'ouvrage. Avec l'aide à l'acquisition d'ouvrage du Département de 30%, le reste à charge de la commune sera de 20%. Monsieur le Maire propose d'adhérer au fonds de concours de la CAPSO pour l'aide à l'acquisition d'ouvrage de la bibliothèque municipale. Il précise qu'après encaissement des subventions, le montant dédié à l'acquisition d'ouvrage pourra être revu à la hausse.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**7) CAPSO : demande de subvention pour les travaux de l'école :**

La municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection du sol de deux classes de l'école élémentaire. Dans cet objectif, Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter la CAPSO pour un accompagnement financier pour ces travaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**8) FARDA : autorisation d'encaissement de subvention pour les travaux de l'école :**

La Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'octroyer une subvention de 4 443€ au titre du FARDA, correspondant à 20% des travaux de réfection du sol de deux classes de l'école communale. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser cette subvention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **9) Emplois temporaires :**

La commune emploie des personnes en contrats aidés. Le gouvernement ayant réduit le nombre de ces emplois, il faudra potentiellement recourir à des emplois temporaires pour assurer la continuité des services. Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer deux emplois temporaires à temps partiels pour assurer la continuité des services dans le cas où les contrats aidés ne soient pas reconduits par l'Etat.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **10) Demande d'emplacement – place publique – droit de voirie :**

Le garage Renault sollicite la commune pour la location d'emplacements permanents de 6 places afin d'y mettre en exposition des véhicules à vendre. Il souhaite également y mettre des panneaux publicitaires dont les dimensions ont été présentées. Ces panneaux sont démontables en cas de manifestations. Le Conseil Municipal ayant établi un droit de voirie à 30€ l'année, Monsieur le Maire propose d'autoriser la location de 6 emplacements au tarif de 30€ l'année par emplacement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **11) Autorisation d'encaissement de la participation de Pihem au fonctionnement du CLSH :**

Comme chaque année, la commune de Pihem verse une participation pour le fonctionnement de CLSH. Monsieur le Maire propose de porter cette participation à 1 800€ pour l'année 2017 et demande l'autorisation d'encaisser la somme.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **12) Adhésion de la commune au groupement de commande de la CAPSO pour l'achat de fournitures administratives :**

Dans le cadre de la mutualisation, la CAPSO a créé un groupement de commandes portant sur les fournitures administratives (papier, fournitures de bureau, enveloppes...). Une commission d'appel d'offre sera constituée pour retenir le ou les prestataires. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande de la CAPSO portant sur les fournitures administratives, d'approuver la convention s'y attendant et de l'autoriser à la signer, et de désigner comme représentant titulaire et suppléant à la commission d'offre respectivement Francis Marquant et Éric Rolin.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **DIVERS :**

- La médiathèque organise en partenariat avec la BAPSO un spectacle à destination des CM1 CM2 le jeudi 8 Mars 2018.
- Monsieur le Maire a autorisé l'association de modélisme audomaroise à occuper une partie du terrain des sports de Bilques et ultérieurement les locaux du stand de tir, afin

d'y pratiquer leur activité. Le Conseil entérine cet accord. L'entretien de la partie occupée est à la charge de l'association.

- Marché de voirie rue de Blendecques : Monsieur le Maire précise les avancées relatives au marché de la rue de Blendecques. La maîtrise d'œuvre a estimé le coût des travaux à 917 000€ avec la variable exigée de la rue du Camp jusqu'au n°98 pour assainir l'écoulement pluvial. 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'analyse des offres est en cours. Les travaux prévoient également la création d'un parking à côté du cabinet médical et en option un plateau au carrefour de la rue du Camp. Une réunion avec les riverains est prévue notamment pour prévoir le raccordement aux réseaux.
- La deuxième phase des travaux du lotissement de la rue des Garennes est commencée. Monsieur le Maire a demandé la mise en place d'un caniveau grille le long de l'entrée de l'entreprise Helfaut Travaux afin de limiter les écoulements d'eau sur la voirie.
- Un nouvel infirmier s'est installé dans la commune, M. Julien Lesot, au cabinet médical.
- Les prix pour les vainqueurs du concours des maisons fleuries sont par ordre décroissant de 40€, 25€ et 15€ valables en bons d'achats. La désignation des vainqueurs aura lieu le 20 Octobre 2017.
- Un élu parle d'un courrier d'un particulier sur l'éolien mis dans les boîtes aux lettres d'élus. Il regrette le manque de concertation. Une élue parle du manque d'information. Monsieur le Maire a déjà contacté plusieurs fois la société pour mettre en évidence leur manque de communication aux habitants. Depuis, un bulletin de la société a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres précisant le projet, et deux réunions d'informations ouvertes à la population ont eu lieu. Depuis l'origine du projet, la société souhaite implanter 5 éoliennes, à proximité du mât de mesure qui existe actuellement. L'accompagnement financier pour la commune et le CCAS se situerait autour des 50 000€ annuels. Le Conseil Municipal sera amené à émettre son avis sur le projet lors de l'enquête publique.
- Un radar pédagogique a été prêté par la CAPSO. Il a été installé au Parfum des Sapins, puis à Bilques.
- Une élue fait part du danger du chemin piétonnier entre Helfaut et Bilques. Monsieur le Maire a sollicité le Département pour faire un marquage tout le long avec une ligne blanche. Celui-ci a donné son accord mais ils ont des délais non maîtrisés par la commune. Il rappelle néanmoins l'avancée apportée par ce sentier, sans frais pour la commune.

### **INFORMATIONS :**

Levée de séance à 19h45.

Francis Marquant.